



Conseil économique  
et social

Distr.  
GÉNÉRALE

ECE/TRANS/WP.1/108/Add.3/Corr.1  
27 août 2007

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS et FRANÇAIS

---

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières

Cinquante-et-unième session

Genève, 20-22 mars 2007

RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL DE LA SÉCURITÉ ET  
DE LA CIRCULATION ROUTIÈRES SUR SA CINQUANTE-ET-UNIÈME SESSION

Additif

Révision de la résolution d'ensemble sur la circulation routière (R.E.1)

Mesures favorisant la sécurité des enfants sur le trajet de l'école et lors de leur transport

Rectificatif

Remplacer le point d) du paragraphe 4.2.2 par le suivant :

« d) Les parents et les autorités scolaires devraient être sensibilisés sur l'importance de rendre mieux visibles les enfants en leur faisant porter des vêtements de couleur vive et des dispositifs **visant à renforcer la** sécurité (matériaux rétroréfléchissants et fluorescents), en particulier lorsque la visibilité est mauvaise; (4.4 (k)) ».

Ajouter au paragraphe 4.3, le nouveau point e) suivant :

« e) **Dans le cas de transport d'enfants ou de transport scolaire, des exercices d'évacuation des enfants devraient être organisés régulièrement.** »

-----